

CS Direction : EQUIPEMENT  
Affaire suivie par : Laurence FALGAYRETTES  
Tél. : 01 47 60 81 85  
Réf. : LF-AD/2010 51

A L'ATTENTION DES RIVERAINS :

- n° 2 au 52 avenue Menelotte
- n°8 au 12 rue de l'Indépendance

Colombes, le 24 AOUT 2010

Objet : INTERDICTION DE STATIONNER AVENUE MENELOTTE  
ET RUE DE L'INDEPENDANCE

Madame, Monsieur,

Les abords de la gare de Colombes ont fait l'objet d'une convention avec le STIF (Syndicat des Transports d'Ile de France), la Région Ile de France, et les collectivités territoriales (Conseil Général des Hauts de Seine et commune de Colombes) pour la réalisation d'aménagements sur l'ensemble du site afin d'assurer un meilleur écoulement du flux piétons et une meilleure sécurisation des parcours d'accès à la gare SNCF récemment rénovée et aux arrêts de bus.

Une première tranche de travaux portant sur la restructuration du parc de stationnement sous viaduc SNCF entre Gambetta et la gare, sur le réaménagement de la rue de l'Indépendance et de l'accès au passage sous viaduc, va démarrer mi-septembre 2010.

Pour ce faire des interdictions de stationner seront mise en place, avenue Menelotte au fur et à mesure de l'avancement de chantier, du 13 septembre à la fin de l'année 2010.

Rue de l'Indépendance, le stationnement sera interdit et l'accès limité voire interdit, en décembre 2010 et janvier 2011, hors trêve des confiseurs.

En cas de problème particulier, vous pourrez contacter la personne responsable du chantier, Mlle FALGAYRETTES au 01 47 60 81 85.

Les services municipaux restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.



Bernard DESTREM  
Adjoint au Maire